

Règles d'éligibilité et montant des aides

Description des actions éligibles	Echanges et acquisitions de parcelles boisées dans le cadre de bourses foncières.
Bénéficiaires	Propriétaires publics ou privés.
Parcelles éligibles	Parcelles à vocation forestière (parcelles boisées ou destinées à être boisées dans les 3 ans) situées dans le périmètre d'une bourse foncière du département de la Vienne.
Transactions éligibles	Obtention d'un îlot de plusieurs parcelles forestières : <ul style="list-style-type: none"> • Soit en acquérant des parcelles contigües à celles déjà possédées ; • Soit en acquérant un îlot de parcelles à au moins deux propriétaires différents.
Montant de l'aide	Aide forfaitaire pour les parcelles acquises ou échangées : <ul style="list-style-type: none"> • 250€ pour 1 parcelle ; • 300€ pour 2 parcelles ; • 500€ pour 3 ou 4 parcelles ; • 600€ pour 5 parcelles et plus. Plafond : 3000€ par propriétaire et par an.

Engagements du bénéficiaire

Le propriétaire bénéficiant de ces aides s'engage à :

- Maintenir la destination forestière des parcelles pour une durée minimale de 15 ans ;
- Boiser, dans un délai de trois ans, les parcelles non forestières ;
- Ne pas démembrer l'îlot constitué ;
- Fournir une garantie de gestion durable adaptée à son cas (Plan simple de gestion, Code des bonnes pratiques sylvicoles "plus" ou Règlement type de gestion) pour une durée minimale de 10 ans.



DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION OU L'ECHANGE DE PARCELLES BOISEES

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone :

- Sollicite une aide pour l'échange de parcelles forestières.
 Sollicite une aide pour l'acquisition de parcelles forestières qui contribuera au regroupement de mon patrimoine foncier forestier conformément au dossier ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide et m'engage pour une durée de 15 ans à maintenir la destination forestière des îlots constitués grâce à ces acquisitions ou échanges, à ne pas démembrer et à fournir une garantie de gestion durable adaptée à ma propriété. En cas de non respect de ces engagements, je serai amené(e) à rembourser au Département la subvention perçue.

A,

Signature du demandeur :

le

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER :

- ❖ Photocopie de plan de situation à l'échelle 1/25 000 avec report de la (des) parcelle(s) ;
- ❖ Extrait de plan cadastral avec report de la (des) parcelle(s) déjà possédée(s) et de celle(s) nouvellement acquise(s) ;
- ❖ Titre de propriété des parcelles déjà possédées (extrait récent de matrice cadastrale ou acte notarié) ;
- ❖ Attestation du notaire ayant enregistré la transaction ;
- ❖ Décompte des frais de notaire ;
- ❖ Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire de l'aide ;

